



MINISTERE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 0083 /CAB.MIN.MINES/01/2014 DU 25 FEB 2014
PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE
DU PERMIS DE RECHERCHES N° 3576
OCTROYE A MADAME Yollande MWAMBA MUYEMBI

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 83, 84, 86 et 88 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1^{er} B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu la décision n° CAMI/DG/FM/050/2013 du 06 décembre 2013 portant agrément du cas de force majeure évoqué par **Madame Yollande MWAMBA MUYEMBI** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;

A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards to the right.



ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

La durée de validité du Permis de Recherches n° **3576** octroyé à Madame **Yollande MWAMBA MUYEMBI**, est prorogée de **5 ans et 24 jours**,

Article 2 :

Cette nouvelle période de validité du Permis de Recherches n° **3576** court à partir du jour suivant la date d'expiration de sa validité actuelle, soit du 08 septembre 2009 au 07 septembre 2014.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 25 FEB 2014

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Premier Ministre : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
- Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
- Madama **Yollande MWAMBA MUYEMBI** : 1